

Compte rendu réunion Ordinaire du CSE Du 20 octobre 2020

RETOUR 30 ANS EN ARRIERE

La direction et la CFTC ont décidé de ne pas parler du point SSCT du fait de l'absence du secrétaire SSCT. C'est le moment où l'on parle des conditions de travail et des accidents du travail.

Nous sommes quand même intervenu pour dénoncer la situation des semaines précédentes à l'UAP1. En effet, sur les lignes 6, 4 et 13, les cadences sont extrêmement pénible à tenir compte tenu du poids, du pré vissage des capots ou du nombre de produits.

Une élue CGT avait alerté tout les responsables prévus par la procédure : responsable d'atelier, responsable HSE et CSSCT. Rien ne s'est passé et la direction a laissé peiner les ouvriers sur ces lignes sans aucune amélioration.

Il suffisait de mettre une personne de plus pour soulager un peu la pénibilité.

Tous les responsables ont fait l'autruche en attendant que la production se finisse dans ces conditions scandaleuses.

Si on comprend bien : pour que ce genre de situation cesse rapidement, il faut que les salariés manifestent leur colère tous ensemble.

FERMETURE ET ACTIVITE PARTIELLE

La direction ne sait toujours pas s'il y aura **fermeture semaine 53**.

Elle risque de décider au dernier moment puisque dans le cadre du dispositif d'activité partielle elle peut annoncer l'activité partielle un jour avant.

Par contre, elle a annoncé la fermeture de l'usine les jeudi 12 et vendredi 13 novembre.

Les collègues ayant posé des jours de congés seront en congés.

Les autres seront en activité partielle.

La direction ne peut nous donner de précisions sur ses prévisions d'activité partielle.

Tout peut changer à tout moment.

Il n'est pas certain que les UAP1 et 2 connaissent plus d'activité partielle que les deux jours de novembre.

Il se peut que l'UAP Fab remonte en activité dès décembre pour préparer janvier.

Demande de maintien **de rémunération pour les travailleurs de nuit** : la direction refuse en prétendant qu'il n'y a pas d'équipe de nuit. Ce n'est pas le sujet, celui de la perte de plusieurs centaines d'euros brutalement pour ces collègues repassés soudainement de jour.

ACTIVITE

Si l'activité a baissé en octobre, cela va encore plus baisser en novembre et décembre. Mais cela reprend en janvier au même niveau que septembre. Incertitude encore pour février et mars.

La CFTC a fait une demande timide pour du télétravail. La direction n'y est pas favorable.

Comme la CFTC, nous faisons remarquer à la direction que la période de baisse d'activité doit permettre de mieux ranger.

Par exemple, nous parlons de la gestion catastrophique des vestiaires. Les vestiaires doivent être gérés quotidiennement pour que chaque salarié venant à Cosmeva ait un casier à lui. Visiblement, une idée aussi simple c'est du chinois pour la direction.

RESULTATS COSMEVA

Fin septembre, pour la première fois depuis des années, le résultat est extrêmement bon : plus 4,37 millions d'euros de résultat positif.

Bien sûr, avec la baisse d'activité du dernier trimestre, ce résultat va se dégrader.

Surtout, la direction explique que 4,3 millions de ce résultat est le produit du « négoce Fareva » attribué à Cosmeva par le groupe Fareva. C'est-à-dire une facturation au profit de Cosmeva d'activité faites ailleurs qu'à l'usine.

Donc, d'après ces affirmations, l'usine est à peine à l'équilibre.

Par contre, on apprend que par simple décision de Fareva, l'usine Cosmeva peut augmenter son profit de plusieurs millions sans rien faire de plus. Cela peut sûrement fonctionner aussi dans l'autre sens.

Pour y voir clair dans ces déficits ou profits miraculeux il faudrait d'abord pouvoir éplucher plus en détail les comptes officiels.

D'où l'intérêt de faire appel à un expert-comptable travaillant pour le CSE.

VOTE POUR UN EXPERT

A la réunion du mois dernier où 6 élus CFTC sur 8 s'étaient abstenus pour le vote d'expert sur les 3 bilans présentés annuellement par l'entreprise. Ce mois-ci les 5 élus CFTC présents votent tous contre le recours à un expert.

C'est vraiment dommage pour le recours à un expert-comptable pour l'examen des comptes de Cosmeva.

Exercice d'évacuation : la direction en prévoit suite à l'annulation du précédent pour cause mauvais temps.

Taux horaire des caristes à 11 € : quand la direction a eu besoin de fidéliser des caristes, leur taux horaire est passé à 11 €. Mais les nouveaux caristes sont souvent moins payés, sans doute parce qu'ils sont moins nombreux.

CACES obsolètes : la direction n'a pas de date précise mais prévoit bien des formations.

Décompte des repos compensateurs sur le bulletin de paie : toujours pas de date précise.

Trou du parking : la direction a pris note.

Taille des haies : prévue en novembre.

Remplacement du frigo du restaurant : le délai est passé de mi-octobre à mi-novembre.

Le 20 octobre 2020.